



Ville d'Antibes Juan les Pins

à ce jour pas de réponse !

Antibes, le 23 avril 2008

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

Monsieur le Député – Maire
Président de la C.A.S.A.
Hôtel de ville
B.P. 2205
06606 ANTIBES CEDEX

Objet : plate-forme sociale

Monsieur le député – maire,

Nous constatons que de plus en plus de personnes sont dans des situations dramatiques. Cette accélération de la grande précarité appelle la mise en place immédiate de la plate-forme sociale où pourraient se retrouver les travailleurs sociaux, l'administration des collectivités et de l'état, les élus, les associations de locataires, les associations de solidarité, etc.

Nous nous permettons de vous rappeler votre engagement sur cette structure qui devrait permettre d'intervenir beaucoup plus rapidement et efficacement auprès des familles et des personnes en précarité.

En séance du 6 avril 2007, vous disiez : « ...les aides sont donc ponctuelles, individuelles et personnalisées. Elles dépendent de la situation de chacun. L'accord que nous avons avec le Sous-Préfet, et avec Monsieur le Préfet, et qu'en aucun cas on se trouve avec une expulsion sans que les services sociaux de la Communauté d'Agglomération et du Conseil Général n'aient été avertis et il ne se produit aucune expulsion avant qu'il y ait eu enquête sociale qui montre que nous nous trouvons devant une situation où la personne qui est expulsée est dans une situation de grande précarité en particulier avec des enfants.

C'est la raison pour laquelle, plutôt que de continuer à travailler, comme l'a dit Manuel Smadja, au cas par cas, nous avons préféré créer, institutionnaliser ce qui existe et qui quelques fois existe dans une situation où l'on est obligé d'appeler le Préfet, en lui demandant de nous donner un mois et demi supplémentaire pour trouver une solution, nous préférons alors avoir une plate-forme qui fonctionne en permanence et dans laquelle nous pouvons, au lieu de travailler à un ou deux mois à l'avance, travailler avec six mois d'avance car la plupart des gens qui sont frappés des mesures d'expulsion ne le savent pas quinze jours avant, ils le savent bien longtemps avant.

.../...Le troisième élément, c'est la plate-forme qui va être institutionnalisée et qui est en situation aujourd'hui. Cette situation, avec l'accord des services de la Sous-Préfecture, il n'y a pas d'expulsion sans qu'il n'y ait eu, au préalable, une enquête sociale et des mesures compensatoires éventuelles données par la Communauté d'Agglomération. »

Nous constatons encore aujourd'hui des procédures d'expulsions locatives sans qu'aucun contact ni accompagnement social ne se fasse auprès des personnes.

Nous restons à votre disposition pour travailler sur ce dossier, y compris au sein de la plate-forme, et nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député – Maire, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

Pour le groupe,
Gérard PIEL